DÉPARTEMENT DU CALVADOS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER

10 PLACE EDMOND PAILLAUD CREULLY 14480 CREULLY SUR SEULLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DEL2021_005: Désignation d'un représentant à la commission d'appel d'offre dans le cadre du groupement de commande pour l'appel d'offre à bon de commande accord cadre pour la fourniture et la maintenance d'imprimantes multifonctions

Séance du 21 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seulles Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seulles et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 15 janvier 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 15 janvier 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE

A L'UNANIMITE

Pour: 43 Contre: 0 Abstention: 0 Sont présents dans la salle de conférence les Conseillers communautaires suivants :

Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Christian GUESDON, Sylvaine LEFEVRE, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD.

Sont présents en visioconférence les Conseillers communautaires suivants :

Isabelle **AUBRY** (Suppléante de Guillaume LEMENAGER), Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir:

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE,

Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON,

Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Marcel DUBOIS, Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE, Alain COUZIN a donné pouvoir à Gérard LEU, Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité DEL2021_005: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'APPEL D'OFFRE A BON DE COMMANDE ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1414-3
- Vu la délibération DEL2020_098 autorisant le Président à signer la convention de groupement de commande,
- Vu la convention de groupement de commande pour l'appel d'offre à bon de commande accord cadre pour la fourniture et la maintenance d'imprimantes multifonctions

Considérant la nécessité de désigner un membre titulaire et un suppléant parmi les membres de la commission d'appel d'offres.

Considérant la candidature de Monsieur Christian GUESDON, Président de la commission d'appel d'offres en tant que membre titulaire.

Considérant la candidature de Madame Sylvie LE BUGLE, membre titulaire de la commission d'appel d'offres en tant que membre suppléant.

- Constatant qu'il n'y a qu'un candidat par poste à pourvoir, conformément à l'article L.2121-21 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire DESIGNE :

Christian GUESDON membre titulaire et Sylvie LE BUGLE suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commande pour l'appel d'offre a bon de commande accord cadre pour la fourniture et la maintenance d'imprimantes multifonctions.

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours divants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer

- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN